

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUILLET 2016

Le 05 juillet 2016, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 28 juin 2016, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – BAGUE SYLVIE – VENARD SANDRINE — VALETTE ANGELIQUE - SOLOHUB SABRINA-MOREAU PATRICIA – MARTEAU FRANCK – GUILLAUME LIONEL

Etaient excusés, représentés :

PIONNIER JEAN-JACQUES représenté par MAURY YANNICK

COUSTALAT JEAN-PIERRE représenté par DE NATALE GUY

TAILLANDIER FRANCK représenté par CANIAC ALAIN

MONMART ALAIN représenté par MOREAU PATRICIA

Secrétaire de séance : BAGUE SYLVIE

Compte-rendu

Observation de plusieurs conseillers sur le dernier compte rendu, la convention signée entre notre commune et la mairie de Bray concerne les entrées de la piscine, tous les membres présents ont signé.

Rapport de l'eau 2015 – CM N° 77 347 05 07 2016 01

Conformément aux articles L2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales Monsieur MAURY présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis (avis favorable) sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

-indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;

- indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, surtaxes communales ; pour la gestion, encours de la dette ;

Ce rapport est à disposition à la Mairie.

Délibération prise à l'unanimité.

Motion transports scolaires CM N° 77 347 05 07 2016 02

Dans un contexte de baisse de dotations de l'Etat et d'augmentation des dépenses sociales obligatoires, le conseil départemental a voté en date du 18 février 2016 de nouvelles politiques d'aides au transport scolaire.

Ces nouvelles dispositions interviendront à la prochaine rentrée scolaire 2016-2017.

Pour les **circuits scolaires spéciaux**, le tarif à la charge des parents passe de 12€ à 50€ pour les enfants des écoles primaires en Regroupements Pédagogiques

Intercommunaux, à 100€ pour les collégiens et 150€ pour les lycéens.

Pour les lignes **régulières**, le tarif à la charge des parents passe de 12€ à 191.90€ avec une aide de 141.90€ remboursable à partir de janvier 2017, soit un reste à charge de 50€ pour les enfants des écoles primaires en Regroupements Pédagogiques

Intercommunaux, à 191.90€ avec une aide de 91.90€ remboursable à partir de janvier 2017, soit un reste à charge de 100€ pour les collégiens et à 341.90€ pour les lycéens. **Considérant** la gratuité de l'école, l'accès à l'éducation doit donc être régi par le même principe.

Considérant que la fin de la gratuité des transports scolaires marque une rupture de l'égalité entre les territoires du département et notamment entre les secteurs ruraux et les secteurs urbains.

Considérant que les familles sont, elles aussi, touchées de plein fouet par les mesures de rigueur qui se succèdent depuis plusieurs années.

Considérant que nombre de communes rurales de Seine et Marne ne disposent de crèche, d'accueil pré et post scolaire, de centre de loisirs, obligeant les parents qui travaillent à faire appel à un mode de garde privé et coûteux, une dépense supplémentaire pour le transport de leur enfants, n'incitera plus les jeunes ménages à s'installer dans nos communes rurales remettant en cause la vitalité et l'existence même de ces dernières.

Considérant le revenu moyen des ménages de Seine et Marne, l'un des plus bas des départements de la grande couronne (source INSEE) et qu'ils paient le même niveau d'impôt régional que les autres franciliens.

Considérant la taxe sur le grand Paris acquittée par les contribuables Seine et Marnais et du peu de retour de celle-ci sur notre territoire.

Considérant le budget du Syndicat des Transports d'Ile de France d'un montant de 5.5 milliards d'euros et du peu d'action du STIF pour les territoires ruraux.

Considérant l'absence de concertation entre la région d'Ile de France et le Département de Seine et Marne pour assurer une prise en charge de la carte Imagine R pour les lycéens.

Considérant que les communes vont être les premières interpellées alors que des mesures drastiques pèsent déjà très fortement sur elles et que nombre d'entre elles ne pourront pas répondre ou partiellement aux demandes de prise en charge des parents.

Considérant l'augmentation de 15% du taux départemental de l'impôt sur le foncier bâti.

Pour ces raisons, le conseil municipal des Ormes sur Voulzie:

DEMANDE aux conseillers départementaux de Seine et Marne:

DEMANDE aux conseillers régionaux d'Ile de France :

De repenser leur politique en matière de transport scolaire et de revenir à la situation précédente : c'est à dire la gratuité (hormis les 12€ de frais de dossier) pour tous : écoliers, collégiens et lycéens.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales communales – CM N° 77 347 05 07 2016 03

- ♦ Monsieur le Maire informe le Conseil du départ de la Sous-Préfète de Provins.
- ♦ Inspection académique de Montereau : Nouvelle politique académique concernant la natation « Savoir Nager » pour un maximum d'élèves à l'école primaire. Celle-ci entrera en vigueur à la rentrée de 2016. Les classes primaires sont concernées, la priorité est donnée à la classe de CM2.
- ♦ Ecole : des dégradations ont été constatées, la Gendarmerie s'est déplacée.
- ♦ Site internet des Ormes www.les-ormes-sur-voulzie.com : Formation du personnel administratif le 05 juillet 2016.
- ♦ AGRENABA : renouvellement de la convention entre AGRENABA et la commune concernant des parcelles communales situées dans la réserve naturelle. Ces parcelles seront gérées par pâturage.

- ♦ Monsieur Guy de NATALE : l'implantation du pylone « FREE » est en cours. Une réunion sur la fibre optique est organisée vendredi 8 juillet à Vimpelles.
- ♦ Madame Patricia MOREAU : Préparation de l'Echo Municipal.
- ♦ Monsieur Alain CANIAC : préparation et organisation du 13 et 14 juillet 2016.
- ♦ Madame Sandrine VENARD : l'association « les P'tits Ormois » a obtenu l'autorisation préfectorale pour les enfants de moins de 6 ans pour ouvrir un centre de loisirs. Renouvellement du personnel à la rentrée.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H07.